



~~~~~  
Délibération N°2017-49 du Comité syndical du Mardi 19 décembre 2017  
~~~~~

**APPROFONDISSEMENT DE LA MISSION PORTANT SUR LA DIVISION PARCELLAIRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LE MASTER 2 « ESPACES RURAUX ET DEVELOPPEMENT LOCAL » UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER 3 2017 2018**

L'an deux mil dix sept le dix neuf décembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – 2, parc d'activité le Camalcé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 8 décembre 2017.

Etaient présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIERE, Valérie ROUVEIROL, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 19	

Vu que la Charte du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025, au sein de son défi n°6 intitulé "Urbanisme, Logement et mobilité" souligne la nécessité de travailler sur les questions de renouvellement urbain, densification, mais également de formes urbaines (objectif 6.1). La division parcellaire étant un enjeu localement au regard des développements résidentiels récents sur notre territoire. De plus, l'engagement du SYDEL et des Communautés de communes dans la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale, est un moment clé où les élus du territoire devront répondre durablement et de manière partagée à ces questions de développement.

Vu que le Sydel du Pays Cœur d'Hérault a établi un partenariat avec les responsables du master « Espaces ruraux et développement local » de l'université Paul Valéry et propose un cadre d'études aux étudiants du master pour des travaux de groupe (projet tutoré) depuis 4 années maintenant.

Attendu qu'il est proposé de poursuivre ce partenariat pour l'année universitaire qui démarre (2017-2018).

Considérant que cette année, la mission confiée aux étudiants vise à approfondir le sujet de la division parcellaire, du renouvellement urbain, de la densification et des formes urbaines. Nombre de documents d'urbanisme des communes sont en révision ou en réflexion et ces sujets sont d'autant plus importants qu'ils impactent également les Programmes Locaux de l'Habitat. Or, depuis la loi no 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, l'identification des potentiels de densification ainsi que des projets plus ou moins complexes qui peuvent être conduits dans le tissu urbain existant devient une obligation réglementaire dans les PLU.

Dès lors, une réflexion globale sur ce sujet et l'apport de connaissances et de méthodologies sont d'intérêt pour l'ensemble du territoire. Le SCoT, pourra de cette manière acquérir de l'opérationnalité et appuyer la réalisation/révision des PLU (I).

Attendu que cette mission de 4,5 mois, sera réalisée par un groupe de 6 étudiants en Master 2, basés à Montpellier. La restitution de ce travail se fera sous la forme d'un diagnostic consultable, de données téléchargeables et d'une présentation orale par les étudiants (mi février 2018). Le coût de cette mission est de 1 750 € TTC.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver la mission,
- ✓ D'approuver le montant de la mission,
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention annexé à la présente et tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 20 décembre 2017  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 20 décembre 2017

Publiée le 20 décembre 2017  
Transmise le 20 décembre 2017

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET